

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 5 février 2019 à 19 h, à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment institutionnel situé au 11625, rue de La Gauchetière, sur le lot projeté numéro 6 155 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Pointe-aux-Trembles

L'objet de cette demande est de permettre :

- l'implantation d'une barrière automatique dans la voie d'accès menant à l'entrée de l'aire de stationnement donnant sur la 2e Avenue à une distance de 3,89 mètres de l'emprise de la voie publique alors que le Règlement de zonage exige qu'une barrière automatique soit implantée à une distance de 5,5 mètres ou plus de l'emprise de la voie publique.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 9 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Gauthier

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/rdp-pat